

Lévesque, Claudette

De: Pierre [cotepierreg@videotron.ca]
Envoyé: 9 mars 2014 12:23
À: Greffe
Objet: À verser aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 phase 2 (observations)

1. Nous sommes propriétaire d'un duplex sur deux étages où les trois compteurs (le nôtre et ceux des locataires) se retrouvent tous à l'intérieur au sous-sol adjacents à notre chambre à coucher. Dans cette situation :
 - a) les conclusions des études d'Hydro Québec nous portent préjudices car nous recevions au minimum le triple des émissions de radiofréquences prévues (sans parler des effets combinés). Nous ne voyons pas pourquoi nous négligerions d'être prudent face à notre santé ou pourquoi nous servirions de cobayes à l'implantation d'une nouvelle technologie d'autant plus que des études sur ce sujet contredisent les conclusions d'Hydro-Québec.
 - b) il est normal que ce soit le propriétaire et non le locataire qui ait à décider du type de compteur à installer. Nous nous retrouvons dans une situation qui n'a aucun rapport avec la réalité ce qui complexifie la dynamique entre les propriétaires et les locataires.

2. Nous refusons les frais d'installation de \$137,00 ainsi que les frais de relève annuelle de \$206,00 par compteur non-communicant proposés selon l'option de retrait. Nous jugeons totalement abusifs d'exiger trois fois le montant de \$206,00 alors que les trois compteurs sont situés un à côté de l'autre. D'ailleurs nous pourrions conserver nos compteurs électromécaniques sans frais selon M. André Cloutier, chef des projets d'efficience chez Hydro-Québec, qui a confirmé à la rencontre d'information au Pavillon du Boisé Papineau, le 11 juillet 2013, que **(bien que ceci ne fasse pas parti de l'offre de service d'Hydro-Québec)** les citoyens qui insistent et gardent leurs compteurs électromécaniques n'ont aucun frais à déboursier.

Marie Sylvie Labelle
Pierre Gérard Côté

6294 St-André, Montréal, qué.
514-495-1486